

Indépendance : quelle indépendance ?

Alors que le président du directoire affirme, dans le Rapport RSE 2022, la volonté des dirigeants du groupe Sipa-Ouest France « **de se rapprocher des meilleures pratiques de gouvernance** » et place l'indépendance du titre comme un « **principe vital** », une question se pose : qu'est-ce qui garantit que les représentants de l'actionnaire unique sauront se garder d'intervenir sur le contenu du journal ? Question d'une actualité brûlante : trois jours avant le deuxième tour de l'élection présidentielle, l'un des membres de l'ASPDH (Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste) a signé un commentaire, à la une, donnant son point de vue sur les deux candidats en lice. Analyse mitigée qui était bien différente de la position tranchée, formulée le lendemain, au même endroit, par le directeur de la publication et le rédacteur en chef.

Reconnaissant qu'il y avait là de quoi troubler le lecteur, le directeur de la publication estime, néanmoins, normal que des membres de l'ASPDH expriment leurs idées dans le journal. « **Parce qu'on souhaite que le journal soit inspiré par les valeurs de l'association** », explique-t-il.

Nous pensons, nous, que la véritable indépendance voudrait que l'actionnaire s'abstienne. Nous militons pour que cela figure dans la charte de déontologie qui tarde à voir le jour. En application de la loi Bloche (2016), le journal devrait en posséder une depuis 2017. Un autre sujet sur le lequel il va falloir avancer pour se rapprocher « **des meilleures pratiques de gouvernance** » et se mettre en conformité avec la loi.

Malgré les résistances opposées, jusqu'à présent, par la direction générale, qui considère que le journal est déjà doté de suffisamment de « chartes », il est permis de garder espoir. Le président du directoire a confirmé une bonne nouvelle, lors du CSE du 17 mai : les membres de l'ASPDH ont accepté de sortir de l'anonymat. Les noms et qualités de cette soixantaine de personnes cooptées devraient être publiés prochainement sur le site du journal. Il reste, toutefois, une dernière étape : faire valider cette décision lors de l'assemblée générale de l'association, le mois prochain.

Le SNJ demandait, depuis des années, que l'association, créée en 1990, révèle l'identité de ses membres. Il nous paraissait aberrant que ni les lecteurs ni les salariés du premier journal français ne sachent pas qui en est le propriétaire. Jusqu'à présent, on ne connaissait que les noms du président et des membres du conseil d'administration.

● **Rapport RSE : une jolie vitrine**

Obligation légale, la publication du rapport RSE (responsabilité sociétale et environnementale) donne, chaque année, à l'entreprise l'occasion de se présenter sous son meilleur profil, quitte à exagérer un peu ses mérites et à gommer ses

insuffisances. Ainsi, on lit dans le rapport 2022 que la direction s'est donné pour objectif de « **poursuivre sans relâche l'amélioration du journal papier** », alors qu'on constate chaque jour la dégradation de la qualité de l'orthographe, ce que le rédacteur en chef lui-même a reconnu.

Ou encore, concernant « **le risque de discrimination** », il est écrit que « **Ouest-France met en place des actions de prévention** », alors qu'on attend, depuis des années, que la direction respecte son engagement de former les salariés (et particulièrement l'encadrement) à la prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel. Et qu'elle mette un terme aux inégalités de rémunérations entre hommes et femmes toujours très importantes.

Concernant l'environnement, la direction souligne que « **des milliers d'articles** » y sont consacrés dans le journal, mais les avancées, en interne, sont encore limitées. Un poste de « **chef de projet développement durable** » a été créé à Intra-sipa, mais sa titulaire n'est pas encore invitée à apporter sa contribution à tous les projets de développement et réorganisation pour en réduire les impacts environnementaux, comme ça devrait être le cas si nos dirigeants avaient vraiment intégré cet impératif dans leur gestion. « **On progresse, mais on n'en est pas là** », reconnaît le président du directoire.

● **Eau et électricité à la charge des ménages**

Dans le chapitre « environnement » du rapport RSE 2022, la direction se félicite de voir les consommations d'eau et d'électricité diminuer depuis deux ans. Elle précise toutefois qu'une partie de ces réductions est liée au développement du télétravail : autrement dit, les coûts sont reportés sur les salariés télétravailleurs. Un bénéfice indiscutable pour les comptes de l'entreprise, mais pas pour le bilan environnemental. Et surtout pas pour les budgets des ménages déjà bien mis à mal par l'inflation qui n'est pas compensée par des revalorisations de salaires.

● **Outils de communication : bienvenue à Babel**

Teams, Outlook, WhatsApp, sans oublier téléphone et SMS, pour ne parler que des plus utilisés : la direction a laissé se multiplier les outils de communication pour échanger en interne ou avec l'extérieur. Les élus du personnel ont alerté sur les effets néfastes de ce grand bazar communicationnel : messages qui se perdent dans la nature, impossibilité pour les salariés de tout maîtriser, stress provoqué par une veille infernale et le risque de manquer des informations importantes, charge mentale augmentée, impossibilité d'appliquer le droit à la déconnexion...

La direction des ressources humaines rappelle que 32 « **référents** » et 33 « **ambassadeurs** » ont été nommés pour diffuser des « **bonnes pratiques** ». Mais elle est bien en peine de dire

quelles sont exactement leurs missions et de quels moyens ils disposent. Seule réponse, pour l'heure : un groupe de travail va se pencher sur la question. Il y a urgence.

623 314

C'est, en moyenne, le nombre d'exemplaires, versions papier et numérique, vendus chaque jour par *Ouest-France* au cours de la période janvier-avril 2022. Soit 1,1 % de moins que l'an dernier, sur la même période. Pour *dimanche Ouest-France*, la moyenne des ventes janvier-avril s'établit à un peu plus de 388 000 exemplaires (papier et numérique), stable par rapport aux quatre premiers mois de 2021.

● **Harcèlement sexuel et agissements sexistes : l'inertie de la direction**

La direction n'a toujours pas validé le plan de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes. Elle souhaite, dit-elle, en « **affiner quelques points** ». Ça fait déjà plusieurs années qu'on attend le démarrage de ce plan, qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre. Le service formation a pourtant récemment indiqué à la commission « formation » que tout était prêt depuis plusieurs semaines pour lancer la formation des responsables hiérarchiques et la sensibilisation des salariés. Le comité « harcèlement sexuel et agissements sexistes » le pensait aussi... Là encore, il y a urgence.

Selon le médecin du travail, il ne se passe pas une semaine sans qu'il reçoive des salariés disant avoir été confrontés à ce type d'agissements dans leur vie professionnelle. On ne peut que s'interroger sur l'inertie de la direction. Encore une « **priorité** » sans cesse repoussée...

● **De nouveaux outils pour la DRH**

La direction des ressources humaines, en crise depuis au moins deux ans, n'est toujours pas stabilisée. Plusieurs cadres absents ou partis ne sont pas remplacés. Faute de pouvoir annoncer le retour à un fonctionnement normal, la direction a fait savoir qu'un nouvel outil de gestion des ressources humaines, baptisé Peoplesphere, va être mis en fonction. Il s'agit d'un module de base sur lequel pourront être greffées des applications déjà utilisées. Dix-huit mois de mise au point sont prévus, ce qui devrait aboutir à une mise en service fin 2023.

● **Travaux à Chantepie : concertation limitée**

Les salariés qui vont être affectés par des modifications de leur espace de travail sont invités aux

ateliers, assure la direction. Pourtant, les « **ambassadeurs du changement** » choisis par la direction sont essentiellement des responsables hiérarchiques. La direction reste sur le postulat de départ : il faut travailler en *open space*, « **mais dans des petits îlots** », assure-t-elle. Et avec des bureaux d'isolement.

Le médecin du travail précise qu'il a été invité au comité de pilotage, mais qu'il ne participe pas aux ateliers.

● **Les CDD se font rares ? Embauchons des CDI !**

La direction indique une baisse importante des candidatures spontanées de journalistes pour des contrats à durée déterminée. « **Avant, OF n'avait pas à aller chercher des candidatures. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le marché de l'emploi est plus tendu. Il y a un désengagement des jeunes pour le métier qu'ils jugent trop précaire. Et des jeunes refusent les contrats courts** », nous explique-t-on. Les offres sont mises en lignes sur le site OF (<https://recrutement.ouest-france.fr/>) et sur les réseaux sociaux. Les écoles de journalisme vont être sollicitées. « **Le CDD devient une denrée rare** », note la direction.

Le médecin du travail précise, lui, que cela fera partie de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) que de prendre en compte les attentes des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Si les CDD sont difficiles à trouver, le SNJ rappelle à la direction qu'elle peut tout simplement pourvoir les postes vacants par des CDI, comme le prévoit le Code du travail.

À la rédaction, de telles embauches sont prévues, mais il faudrait accélérer le mouvement.

● **Pagination coordonnée et réduction de pagination**

L'outil de pagination coordonnée n'induit pas de réduction de la pagination, assure la direction. L'outil, lui-même, on veut bien le croire. Mais l'usage qui en est fait, on a quelques doutes...

● **Panne Eidos du 4 mai**

Un incident a mis en carafe Eidos (Prime et Swing) pendant près de deux heures, dans la soirée du 4 mai, compromettant les horaires de livraison des pages. Ce sont les machines qui hébergent Eidos qui se sont mises en rideau, « **car après 994 jours sans redémarrer, les machines s'arrêtent toutes seules**, indique la rédaction en chef. **C'est une sécurité installée par le constructeur par défaut. Mais OF n'en avait pas connaissance.** » L'incident ne devrait pas se reproduire.

● **Kelio testé à la rédaction**

L'outil destiné à remplacer Poga devait être testé à partir de mai, pour deux mois, dans un département et quatre services du siège. Le test est lancé pour quatre services au siège : vidéo, photo, coordination, secrétariat. Cela correspond au planning d'une cinquantaine de personnes. Deux sessions de formation d'une demi-journée pour les gestionnaires Kelio du plateau ont eu lieu. Le test doit permettre de générer une fiche de paie, fin mai, qui sera comparée avec celle déclenchée par Poga. Histoire de vérifier que Kelio sait aussi bien faire que Poga. Finalement, le test n'est lancé dans aucun département pour le moment. La direction veut progresser « **pas à pas** ».

● **Mutations et recrutements : 100 nominations annoncées**

Depuis le 24 avril, 30 candidats ont été reçus pour l'embauche de 25 journalistes au 1^{er} septembre. Les candidats retenus seront prévenus début juin. 278 candidatures ont été adressées à OF pour une offre restée 15 jours sur le site.

Parallèlement, la rédaction en chef dit avoir reçu 60 demandes de mutation, dans les délais qu'elle avait fixés. Elle a aussi pris l'initiative de « **contacter 30 salariés, pour évoquer leur carrière** ». À la mi-juin, 75 mutations devraient être « **actées** ». Au total, à la rentrée de septembre, entre les embauches et les mutations, une centaine de nominations sont annoncées.

● **Stagiaires été : il en manque**

Il manque encore douze stagiaires pour assurer l'effectif à la rédaction cet été. Plusieurs pré-stages ont été jugés insatisfaisants et certains candidats se sont désistés. L'indemnité des stagiaires été est de 1 298 € brut par mois, auxquels peuvent venir s'ajouter 210 € de frais d'hébergement pour ceux et celles qui remplissent les critères prévus par l'Urssaf (plus de 50 km et d'une heure et demie de route du domicile habituel). Il y a, à la mi-mai, 184 stagiaires confirmés, dont 109 en locale, 48 dans les SR, 27 dans d'autres services (desk, photo, régions).

● **Augmentations ou primes : quels critères ?**

Pour 51 demandes d'augmentations de salaires formulées, début 2022, par des salariés de la rédaction, 31 ont reçu une réponse favorable, indique la direction des ressources humaines : 28 journalistes, 2 cadres, un employé (14 hommes et 17 femmes). À titre de consolation, huit recalés ont eu droit à une prime de 750 €. Sur quels critères ces augmentations et primes sont-elles accordées ? Qu'est-ce qu'il faut

faire pour y avoir droit ? Pourquoi des échelons pour les uns et seulement une prime pour d'autres ? Le mystère reste entier ; c'est l'un des secrets de la rédaction en chef les mieux gardés. Dommage : si les critères étaient transparents, les salariés y verraient certainement un facteur de motivation supplémentaire...

● **Le poids du web pour les SR**

En mars, la rédaction en chef a réalisé une étude statistique, sur l'année 2021, pour évaluer, par département, le nombre d'articles de locales « chalutés » automatiquement sur le web et ceux publiés en *web first* après avoir été travaillés par un SR. Les premiers obtiennent 5 fois moins de vues. D'où son insistance à augmenter le nombre d'articles mis en ligne par les SR. Ce qui représente une nouvelle charge pour ces derniers.

Nous demandons, depuis plusieurs années, que soit évalué le temps de travail que représente désormais le web pour les secrétariats de rédaction. Leurs effectifs sont toujours calculés sur la base du nombre de pages papier à réaliser.

Admettant qu'on ne pourra pas continuer éternellement à faire comme si le numérique ne représentait aucun travail, la REC a finalement accepté de se pencher sur la question à partir de septembre. C'est un début...

● **Postes supprimés à 20 minutes : des reclassements à Ouest-France ?**

La direction du journal gratuit, filiale à 50 % du groupe Sipa, a décidé de lancer un PSE ; des suppressions de postes sont envisagées. Sipa a l'obligation de proposer des postes aux salariés dont les emplois seraient supprimés. Des journalistes, commerciaux, spécialistes du marketing de *20 minutes* pourraient être concernés par des postes dans plusieurs sociétés du groupe (*Ouest-France*, *Journaux de Loire*, titres de *Publihebdo*s, régies publicitaires). Des échanges vont être organisés entre les différentes DRH dans les prochaines semaines.

● **Journée pour les médaillés du travail**

Une invitation sera envoyée à toutes les personnes qui sont concernées par une médaille, en 2020, 2021 et 2022. Celles qui ne souhaitent pas participer à une journée de remise recevront leur médaille par courrier.

● **Bulletin de paye**

Qui ne s'est pas posé de questions face à son bulletin de salaire ? Bien sûr, on peut appeler son « agent payeur ». Mais des réponses pourraient aussi être proposées sur un « guide de la fiche de paye », par exemple sur l'intranet. La direction

trouve l'idée intéressante. Et ajoute immédiatement qu'elle ne voit pas quand les services dédiés pourraient trouver le temps de réaliser ce guide, ou plutôt ces guides, compte tenu des différents statuts présents dans l'entreprise. Quand on vous dit que la DRH manque de moyens humains...

● **Suppléments et hors-séries**

Comme l'an dernier, le SNJ a demandé à la REC un point sur les hors-séries et suppléments du journal, notamment pour estimer les conséquences du Covid. En 2021, 89 suppléments sont parus, contre 85 en 2020. « **Tous les suppléments récurrents** (immobilier, seniors...) **ont été maintenus** », indique la rédaction en chef. Les suppléments thématiques, eux, « **reviennent petit à petit** ». Seul *La mer, notre avenir*, supplément trimestriel rédigé en lien avec les rédactions d'Infomer, s'est arrêté, « **faute de financement** ». Côté hors-séries, il y a eu 9 parutions en 2021 et autant sont prévues pour 2022 (dont un nouveau magazine, *Terre de Jardins*, lancé en mai). Voilà qui devrait rassurer les journalistes pigistes à qui l'on a annoncé, mine de rien, par téléphone, une baisse des commandes... « **On fait le maximum pour proposer des collaborations sur des nouveautés aux pigistes réguliers** », assure la REC. Le SNJ y sera attentif.

● **Alternants : quels droits à congés ?**

Chaque alternant acquiert 2,66 jours de congés par mois. C'est à lui de demander à poser ses congés payés, sous réserve de l'approbation de son N+1. Fin août de sa première année d'alternance, s'il n'a posé aucun congé, il a acquis 32 jours. Ses droits à RTT sont intégrés au planning et proratisés en fonction de son temps de présence.

● **Tarifs des piges : du simple au double selon les supports**

Depuis plusieurs années, le SNJ réclame une harmonisation des tarifs de piges, qui varient selon les différents supports du journal. Parfois du simple au double : de 40 € à 80 € le feuillet environ. Les piges les moins bien payées étant celles qui paraissent dans les pages départementales, ainsi que les suppléments et hors-séries, pourtant en bonne santé... Comment justifier cet écart ? « **Les tarifs dépendent de la diffusion et de l'audience des supports dans lesquels ils écrivent** », répond la REC. Mais pourquoi le salaire des journalistes pigistes dépend-il du support pour lequel il écrit, alors que ça n'est pas le cas pour les journalistes mensualisés ? Cette politique se comprend d'autant moins que, désor-

mais, la plupart des articles sont aussi publiés sur le web. Dans ces conditions ne prendre en compte que la diffusion papier peut sembler un peu archaïque. Le SNJ rappelle que c'est le travail que l'on paie, pas le nombre de lecteurs potentiels. En laissant perdurer cet « **usage** », le journal prend le risque d'être attaqué pour non-respect de l'égalité de traitement entre salariés, qui implique notamment une égalité de rémunération entre des salariés effectuant un même travail ou un travail de valeur égale.

Contactez-nous :

snj@ouest-france.fr

contact@snj-of.fr